

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 225-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.295

Déposée le : 07.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Egger (Hünibach, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Contrôle des mesures extraordinaires concernant le chômage partiel dont des entreprises tirent parti pour optimiser leurs bénéfices

Dans la vallée de Grindelwald, la population et les touristes étaient et sont parfois très insatisfaits du régime de chômage partiel mis en œuvre par les Chemins de fer de la Jungfrau. Beaucoup ont eu l'impression que l'entreprise n'y recourait pas pour le bien de ses employés et employées, mais pour optimiser ses bénéfices.

En raison de la réduction de l'offre et du manque de trains supplémentaires aux heures de pointe, les voyageurs et voyageuses étaient très souvent entassés comme des sardines dans des wagons bondés et devaient aussi subir de longues attentes.

De plus, en raison de la réduction des heures d'ouverture de la télécabine du First, de diverses offres et de restaurants, la population et les touristes de Grindelwald devaient une fois encore subir de longues attentes. Lors des beaux jours, les employés et employées de ces entreprises devaient servir le même nombre de clients et de clientes qu'en temps normal malgré leurs horaires de travail réduits, ce qui entraînait une grande surcharge.

Manifestement, l'entretien du matériel roulant a été repoussé afin de pouvoir aussi recourir au chômage partiel dans les ateliers. Ce dernier n'a été brièvement levé que pour les travaux d'entretien urgents.

Des économies ont également été faites dans l'information à la clientèle, bien que les touristes suisses ne voyageant pas en groupe auraient aussi dû être servis et informés correctement, notamment parce qu'ils sont susceptibles de revenir dans la région de la Jungfrau s'ils sont satisfaits de leur séjour.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

1. Comment le gouvernement a-t-il veillé et veille-t-il à ce que les entreprises rentables ou très rentables ne recourent pas au chômage partiel facilité en raison de la pandémie de coronavirus pour optimiser leurs résultats voire augmenter leurs bénéfices ?

Destinataire
– Grand Conseil